

plus étroit à donner des preuves réitérées de son amour et de son zèle. L'occasion de le témoigner ne tarda pas à se présenter (1572) : un froid excessif glaça nos rivières, les moulins à blé qui sont sur le Rhône furent pris dans les glaces et leur mouvement arrêté. Le gouverneur, effrayé du danger qui menaçait la ville d'une prochaine famine par la disette des farines, employa un si grand nombre d'ouvriers à rompre les glaces, y assistant en personne le jour et la nuit malgré la rigueur de la saison, que contre l'opinion commune il la garantit d'un malheur qui paraissait inévitable. Madame de Mandelot voulut en cette occasion partager avec son mari la gloire de servir le public ; cette dame, dont la naissance illustre (1) ne servait qu'à relever l'éclat de toutes les vertus qui peuvent décorer son sexe, fournit des habits et des alimens à un grand nombre de petits enfans que le froid exposait à périr, et fit allumer de grands feux dans plusieurs quartiers de la ville pour chauffer les pauvres pendant cet hiver rigoureux, lequel fut suivi d'une grande cherté de bled et qu'ils accompagnèrent de libéralités proportionnées à l'étendue de la misère.

Cette même année présenta une scène plus tragique. Le roi ayant résolu d'exterminer d'un même coup tous les hérétiques du royaume qui le désolaient depuis plusieurs années, profita de l'occasion des noces de sa sœur avec le roi de Navarre qui avaient attiré à Paris les principaux du parti, pour exécuter les funestes massacres de la St-Barthélemy. Les ordres d'en faire de semblables furent en même temps portés par tout le royaume ; Mandelot ayant reçu ceux qui lui étaient adressés, ne se porta à les mettre en exécution qu'avec une répugnance extrême ; car quelque désir qu'il eût toujours conservé de voir le parti huguenot anéanti, ces moyens sanguinaires ne furent nullement de son goût, ce qu'il témoigna assez par les mesures qu'il prit pour n'en être pas témoin et éviter d'en paraître complice ; car après avoir fait enfermer un certain nombre de ces malheureuses victimes dans les prisons de Roanne et de l'Archevêché, et avoir déclaré l'intention de la cour, il s'absenta le jour (2) que se fit cette sanglante exécution et alla au faubourg de la Guillotière, accompagné du gouverneur de la Citadelle, sous prétexte d'arrêter quelques mutins qui s'y étaient retirés ; étant rentré le soir dans la ville, il fut frappé d'horreur à la vue de ce carnage, et ayant assemblé les principaux officiers de justice, il fit dresser en sa présence un procès-verbal sur ce qui s'était passé, et arrêta dès ce moment l'effusion du sang (3). Jean-Jacques

(1) Elle étoit fille de Claude de Robertet, général de Normandie, et d'Anne Briconnet, et petite fille de Florimond de Robertet, baron d'Allaye, secrétaire d'Etat sous le roi Charles VIII. Cette famille étoit originaire de Monthrisson et avoit donné deux grands prélats à l'église d'Alby, Charles en 1511, et Jacques, chevalier de l'église de Lyon, qui succéda à son frère en 1515.

(2) Cette exécution se fit le dimanche 31 août 1572, après midi, et fut appelée VÊPRES LYONNOISES par allusion avec les MATINES PARISIENNES, qui commencèrent avant le jour.

(3) Voici une lettre de Mandelot de nature à fixer nos idées sur son véritable caractère. Elle est extraite d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, dans lequel se trouve la correspondance du roi et de Mandelot de 1568 à 1582.